

# Réunion du 9 Avril 2024 - 18h30

## Ordre du Jour :

- Approbation du PV de la séance du 13 février 2024 ;
- Désignation du secrétaire de séance ;
- Délibération portant tarification des gaufriers et hot dog ;
- Organisation du Vide-Grenier du 5 mai 2024 ;
- Organisation des « Terrasses de Dracy » ;
- Carte « Avantages Jeunes »
- Date de remise des dictionnaires aux CM2 ;
- Informations du Président ;
- Date prochaine réunion.

**Présents :** Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Jean-Bernard TUETÉY – Mireille MENAND – Christian WAGENER – Marie-Noëlle HOCQUET – Michel BERNARD – Céline MICHARD – Jean-Claude WURTZ – Annie LEGRAND.

## Excusés ayant donné procuration :

Olivier GROSJEAN procuration à Martial BEUGNET

Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE

Danièle GODEY procuration à Mireille MENAND

**Absente :** Josiane CARMINATI-LUCAS

**Secrétaire de séance :** Michel BERNARD

La Vice-Présidente certifie :

- Que la convocation du Conseil d'Administration du C.C.A.S. a été faite le 28 mars 2024 ;
- Que le nombre d'administrateurs en exercice est de 15.

## **APPROBATION DU PV DU C.C.A.S. DU MARDI 13 FÉVRIER 2024**

La Vice-Présidente invite les administrateurs à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du mardi 13 février 2024. En l'absence d'observations, le C.C.A.S. approuve ce dernier à l'unanimité.

## **DÉLIBÉRATION PORTANT TARIFICATION DES GAUFRIERS ET HOT DOG**

Le C.C.A.S. propose de louer deux types d'appareils :

### ➔ **Gaufrier**

Caution : 200 €

Mise à disposition : 20 € la journée

30 € le week-end (2 jours consécutifs)

### ➔ **Hot-dog**

Caution : 150 €

Mise à disposition : 20 € la journée

30 € le week-end (2 jours consécutifs)

Accord à l'unanimité.

Suite à cette actualisation des tarifs, les membres du C.C.A.S. décident que la présente décision ne sera communiquée qu'à l'ensemble des associations dracyennes pour l'organisation de leurs propres manifestations.

## **ORGANISATION DU VIDE-GRENIER DU 5 MAI 2024**

Suite à la communication faite sur cette manifestation par le biais du Dracy Infos (mi-mars), sur « *PanneauPocket* », les inscriptions sont à ce jour timides (**12 inscrits au 9 avril 2024**). Les Dracyens ont **jusqu'au 27 avril pour faire parvenir leur coupon réponse**.

Comme l'année dernière, un plan localisant les différents exposants dracyens, répartis sur l'ensemble de la commune sera élaboré au fur et à mesure des inscriptions. Il sera imprimé puis diffusé aux visiteurs le dimanche matin (Rue du Buet, Le Clos, Rue de Givry et sur le parvis de la Mairie...).

Afin que cette manifestation puisse rencontrer le même succès que les précédentes éditions, il est important de relayer l'information le plus largement possible. Ainsi, la communication autour de cet événement se fera en multipliant et diversifiant les supports, à savoir :

- Les panneaux lumineux communaux ;
- L'application « *Panneau Pocket* » ;
- Le site internet communal ;
- Le site spécialisé « *Vide-greniers.org* » ;
- Le journal de Saône-et-Loire (dans l'édition numérique « *Sortir* ») ;
- La banderole installée à l'entrée de la commune à l'intersection de la Route d'Autun et de la Rue du Pressoir ;
- L'envoi de l'affiche à toutes les communes-membres du Grand Chalon ;
- La pose d'affiches (A4/A3) chez les commerçants, sur le rond-point de la Côte Chalonnaise dix jours environ avant l'évènement...

Il a également été question de la vente des 10 bureaux « *informatiques* » achetés au moment de la création de la classe 5 dans laquelle un espace numérique devait être créé. Celle-ci ayant été supprimée et les élèves étant dotés de tablettes, ces mobiliers sont à présent stockés sous la boulangerie. Afin de gagner de la place et pour générer une recette pour le C.C.A.S., il a été décidé à l'unanimité de les vendre au prix de 20 € l'unité. Pour éviter l'organisation d'une permanence sur le parvis de la mairie, il a été aussi acté le fait que la priorité soit donnée aux familles dracyennes par le biais d'une annonce diffusée à l'école. Puis, dans l'hypothèse où tout ne serait pas vendu, ils seraient répartis sur les stands des différents membres du C.C.A.S. qui participent à titre personnel au « *Vide Grenier* ».

## **ORGANISATION DES « TERRASSES DE DRACY »**

Les groupes retenus :

- 7 juin : GROUPE NO EXPECTATIONS (400 €) ;
- 14 juin : PATRICK BAVAY ET SON ORCHESTRE (1 000 €) ;
- 21 juin : GROUPE ONYX (1 100 €).

La restauration rapide sera assurée par « *C'EST DANS LA BOÎTE* », gérée par deux jeunes dracyens les 7 et 21 juin. Pour ce qui est de la soirée du 14 juin par l'Association des Parents d'Elèves.

Comme l'année dernière, une attention particulière sera portée sur la question de la gestion des déchets au cours de ces soirées. Pour cela, une convention a d'ores et déjà été passée avec les services du Grand Chalons afin que nous puissions avoir plusieurs poubelles à double flux.

Toutes les informations relatives à ces animations musicales seront relayées dans le Dracy Infos du mois de mai, sur notre site internet, par voie d'affichage, sur nos panneaux lumineux ...

### **CARTE « AVANTAGES JEUNES »**

L'antenne dijonnaise du Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) Bourgogne-Franche-Comté diffuse depuis plusieurs années auprès des adolescents et des jeunes adultes une documentation au plus près de leurs préoccupations : études, emploi, formation professionnelle continue, santé, logement, loisirs, sports, vacances...

Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S. rappelle donc que c'est dans cette optique qu'il avait été créé une carte « *avantages jeunes* » par le Conseil Régional pour les moins de 30 ans qui leur permet d'avoir des réductions sur des activités sportives, des sorties culturelles, des articles de librairie, des loisirs... Cette année, le MÉGARAMA de Chalons-sur-Saône, des réductions sur un spectacle organisé par La Péniche, pour les activités dans parcs de loisirs locaux, l'organisation de nombreux concours pour gagner des places de cinéma ou pour voir des matchs de l'Elan feront partie des avantages qui seront proposés aux adolescents. Cumulés, ce sont plus de 3 400 avantages qui seront proposés partout en Bourgogne Franche-Comté.

Chaque collectivité peut, si elle le souhaite, adhérer à ce dispositif cette année moyennant un coût de **9 € par jeune**.

Le C.C.A.S. dracysien s'est déjà inscrit à trois reprises dans celui-ci :

- édition 2019 : 33 dracysiens nés entre 2001 et 2008 se sont inscrits ;
- édition 2020 : 24 dracysiens nés entre 2002 et 2009 se sont inscrits ;
- édition 2021 : 23 dracysiens nés entre 2003 et 2010 se sont inscrits ;
- édition 2022 : 21 dracysiens nés entre 2004 et 2011 se sont inscrits ;
- édition 2023 : 15 dracysiens nés entre 2005 et 2012 se sont inscrits.

Pour la sixième année consécutive, il a alors été décidé à l'unanimité de reconduire cette carte qui sera proposée aux jeunes dracysiens (nés entre 2006 et 2013). L'information sera relayée dans le Dracy Info, distribué début juillet. Le coupon réponse sera à remettre en mairie **avant le 31 juillet 2024**.

### **DATE DE REMISE DES DICTIONNAIRES AUX CM2**

Comme les années précédentes, une calculatrice « *spéciale 6<sup>ème</sup>* » sera offerte aux élèves avec un dictionnaire Français/Anglais. La date de remise est alors fixée **au 27 juin à 16 h 45** sur le parvis de la Mairie ou bien dans la Salle du Conseil en cas de mauvais temps.

Pour l'année scolaire 2023/2024, 8 élèves seront concernés.

### **INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE :**

- **Remerciements pour l'attribution d'une subvention de la bibliothèque.**

## **DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**

Le 27 juin 2024 à 18h00.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40

Le Secrétaire  
Michel BERNARD

La Vice-Présidente du C.C.A.S.,  
Dominique PETITJEAN